

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-6-11

Séance du vendredi 4 novembre
2016

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR 41 TILLEULS REMARQUABLES À
HIRTZBACH**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie lors de sa réunion du 16 septembre 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer une subvention de 5 412 € à la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 41 tilleuls remarquables, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables,
- précise que la subvention fera l'objet d'un versement unique. La dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C733 au chapitre 65- Fonction 738- nature 65734.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité